

Module 1 : Aspects réglementaires

Ce module est constitué de trois parties :

- Partie 1 : Présentation générale du module
- Partie 2 : Textes réglementaires de l'épreuve orale de la 1^{ère} année d'accès aux études de santé (PASS / LAS)
- Partie 3 : Bibliothèque de ressources pédagogiques des universités

Partie 2 : Textes réglementaires de l'épreuve orale de la 1^{ère} année des études de santé

Description

Cette fiche explicative permet de résumer succinctement les enjeux de la réforme du 1^{er} cycle en santé et les décrets de la mise en place des épreuves orales de PASS / LAS.

Objectifs visés

- Comprendre les enjeux de la réforme du 1^{er} cycle
- Connaître les nouveaux parcours PASS / LAS
- Avoir connaissance des conditions d'accès aux études de santé : MMOPK

Les enjeux de la réforme du 1^{er} cycle en santé

La loi du 24 juillet 2019 permet une rénovation de l'organisation et une transformation du système de santé en remaniant l'accès aux formations de médecine, pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de kinésithérapie (MPOMK ou MMOPK) en supprimant la PACES.

KIT PRÉPARATION DES ORAUX

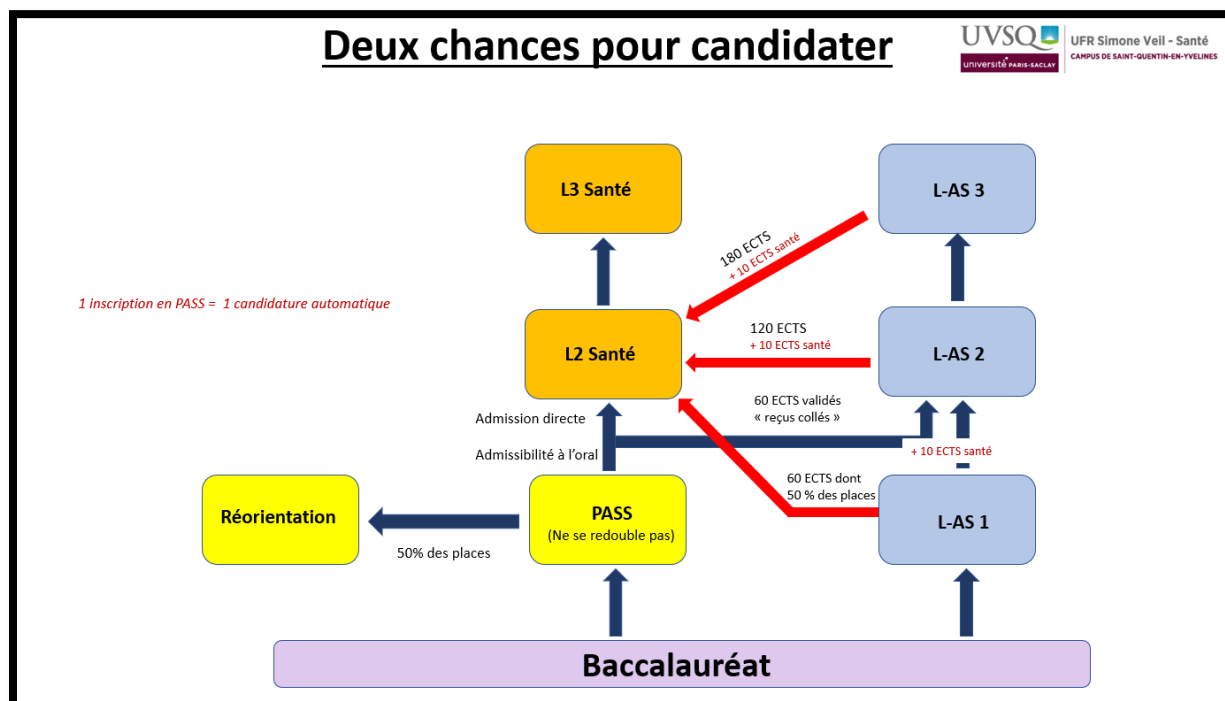
Depuis la rentrée universitaire 2020, le numérus clausus remplace le numéro apertus et permet l'accès en deuxième année ou en troisième année du premier cycle de santé d'intégrer les études de santé. Ce parcours est possible via la PASS parcours spécifique « accès santé » avec une option dans une autre discipline ou une formation paramédicale ou la LAS une licence « accès santé ».

Les principaux objectifs de cette réforme sont de diversifier les profils des étudiants recrutés dans les formations MPOMK et de favoriser leur réussite qu'ils soient admis ou non dans les études de santé en poursuivant dans un autre cursus faisant référence à l'option choisi.

La réforme permet un décloisonnement de la formation des professionnels de santé mais restent néanmoins exigeants et sélectives afin de garantir la qualité des soins du système de santé.

Pour plus d'informations, se référer au **Vadémécum _R1C_ 20-04-2021** dans la liste des ressources disponibles.

Conditions d'accès MMOPK



Les décrets

- Décret no 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique : NOR : ESRS1930492D

- **Décret no 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique** : NOR : ESRS1920203D
- **Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique** : NOR : ESRS1930498A

Pour plus d'informations, se référer aux documents disponibles sur la plateforme.

Ressources

- 3 ressources pédagogiques textes réglementaires (Décrets)
- Le Vadémécum d'Avril 2021 du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Repères méthodologiques / ce qu'il faut retenir

- Connaissance de la réforme du 1^{er} cycle de santé
- Prendre connaissance des textes réglementaires
- Savoir analyser le cadrage réglementaire (ce qui est conseillé de pratiquer)

Lien avec les autres modules

- **Module 2 Organisation pratique et logistique**
- **Module 3 Formation des examinateurs**
- **Module 4 Formation des tuteurs**
- **Module 5 Formation des étudiants**
- **Module 6 Banque d'épreuves**

KIT PRÉPARATION DES ORAUX

Crédits :

Ont contribué à l'élaboration des ressources :

Auteurs	Équipes de production
Pr Eric Azabou – UVSQ	Université Versailles Saint Quentin en Yvelines – UFR Simone Veil- Santé
Sakina Vauxion – Ingénieure pédagogique UVSQ	Université Versailles Saint Quentin en Yvelines – UFR Simone Veil- Santé

Porteurs du projet :



Financeurs :



Ce contenu est déposé sous la licence :

CC / BY / NC / ND 4.0

